

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
**COMMUNE DE SALINS-FONTAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Délibération n° 21/25-0414.13**

**Nombre de Conseillers** : En exercice : 15                      Présents : 12                      Votants : 14

Le lundi 14 avril 2025 à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Salins-Fontaine, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise CROUSAZ, Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Clément SUCHET est désigné et accepte cette fonction.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, qui prévoit que dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président, Madame Alexandra MARTIN est élue présidente de la séance.

**Étaient présents :** Françoise CROUSAZ, Fabienne BLANC-TAILLEUR, Stéphane PORTHEAULT, Véronique VILLIEN, Alain Claude CULLET, Colette GUIGONNET ROUSTAIN, Didier DESUMEUR, Dominique THABUIS, Alexandra MARTIN, Jessica CHAVOUTIER, Clément SUCHET, Pascal BONNET.

**Étaient excusés :** Pascal MUCKLEY a donné pouvoir à Colette GUIGONNET ROUSTAIN, Jean-Maurice MATHELET a donné pouvoir à Stéphane PORTHEAULT,

**Était absent :** Geoffrey MONTEILLET.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation 1<sup>er</sup> avril 2025

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LA FACTURATION DES REDEVANCES ET TAXES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE SALINS-FONTAINE**

Monsieur Stéphane PORTHEAULT, adjoint au maire, rappelle que le Syndicat des Eaux de Moyenne Tarentaise exerce pour la commune de la Salins-Fontaine la compétence du service public de l'eau potable.

La commune a conservé la compétence du service d'assainissement collectif.

Pour des raisons de facilité et de cohérence, la commune a confié la facturation de l'assainissement au syndicat des Eaux de Moyenne Tarentaise. Afin de prendre en compte les évolutions de redevances et taxes, il convient de signer une nouvelle convention définissant cette prestation de service.

Monsieur Stéphane PORTHEAULT présente le projet de convention pour la facturation des redevances et taxes d'assainissement collectif sur la commune de Salins-Fontaine.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention pour la facturation des redevances et taxes d'assainissement collectif sur la commune de Salins-Fontaine.
- **CHARGE** le Maire de l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.



Le Maire,  
Françoise CROUSAZ.

Le Secrétaire de séance,  
Clément SUCHET.